

SMECTOM DU PLANTAUREL**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL****Séance du 31 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un janvier à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué le vingt-cinq janvier, est réuni aux Forges de Pyrène, à Montgailhard, sous la présidence de Madame Florence Rouch.

Nombre de membres en exercice : 177 – Présents : 106 – Pouvoirs : 12

PRESENTS : [CA P. Foix-Varilhes] ALBA Jean-Paul – ATTANE Jean-Louis – AUTHIÉ Francis – BENARD Alain – CASTAGNÉ Michel – CAYROL Paul – DELPECH-CASSIGNOL Paulette – DUBUC Marie-Christine – DUPUY Jean-Claude – FABRY Philippe – FOURNIÉ Bénédicte – LASSUS Régis – MARCEROU Yves – MARROT Jean-Jacques – MARTINEZ Denis – PÉCHIN André – PORTET Michèle – POUECH Patrick – ROUBY Bernard – ROUCH Florence – SEILHAN David – VIDAL Sébastien – VIDAL Valérie – VOISIN Patrick – COMMELONGUE Chantal (suppléante) – HERNANDEZ Jean-Jacques (suppléant) – POMMIÉS Morgane (suppléante) – [CC Portes d'Ariège P.] ARBEFEUILLE Elisabeth – BAYARD Sophie – BERNARD Claudine – BOCAHUT Fabrice – BOUSQUET Jean-Louis – BOYER Louis – CANCEL Eric – COURNEIL Daniel – DOUSSAT Michel – JOUSSEAUME Yannick – MEMAIN Daniel – ROCHET Alain – VIDAL Philippe – SANCHEZ André (suppléant) – [CC Arize Lèze] ALBERO Elisabeth – ANTOLINI Dominique – ARNAUD Véronique – BAZY Jean-Marc – BORDALLO Ramón – BOY Francis – BUFFA Roger – BUSATO Philippe – CAUHAPE Jean-Louis – COMMENGE Jean-Claude – COURTIAL Anne – FALLICO Gaëtano – HUART Valérie – LABORDE Jean – LASSALLE Yvon – MAURETTE Carole – MILHORAT Laurent – MOREAUD Rosine – RUMEAU Colette – SANS Jean-François – SARDA Manuel (suppléant) – [CC P. d'Olmes] COSTESÈQUE Lucette – LACAZE Jean-Pierre – LE LEANNEC Yves – MARTINEZ Bruno – MIQUEL Raymond – PAILLARD Virginie – PERILHOU Paul – PUJOL Nady – RICHOU Geneviève – SOARES Françoise – TISSEYRE Bernard – TRÉMOLIÈRES Didier – VOEGELI Bernard – GALLOIS Marc (suppléant) – [CC P. Tarascon] ARAUD Benoît – BERMAND Alexandre – DEDIEU Michel – DENJEAN Yolande – EYCHENNE Stéphanie – JASPARD Eliane – KALANDADZE Marie-Françoise – PÉREIRA Auguste – PUJOL Philippe – ROUAN Jean-Luc – [CC P. Mirepoix] BUKZIN Joëlle – CAUX Xavier – CHAUCHE Alain – ESCANDE Jacques – HAURAT Nathalie – ROUGÉ Pierre – SIMORRE Alain – TOMÉO Alain – VANDERSTAPPEN Donald – VERDIER Simone – ESQUERRER Marcel (suppléant) – [CC Haute-Ariège] BLANCO Didier – CAUJOLLE Marie-Line – DAIN Sylvie – DUPUY André – EL YACOUBI Abdel – MARFAING Alain – NAUDY Alain – SICRE Jean-Pierre – DANDINE Marie-José (suppléante).

EXCUSES / ABSENTS / REPRESENTES : [CA P. Foix-Varilhes] AUBERT Daniel – BONNEL Didier – CAVICCHI-CABEZOS Sylvie – CHEVALIER Christian – DEGRAVES Laurence – DEVESVRES Marie – FROMENTIN Thomas (représenté) – GARNIER Alain – JEAN Frédéric – JOLIBERT Christophe – LUCAT Jacques (représenté) – MIROUZE Jean-Pierre – PÉRUGA Michel – PHILIP Pascal – PRADIER Marie-Luce – PUJOL Sébastien – RAVAILLE Roger – SAUZET Roger – TARTIÉ Michel (représenté) – VAN MOLLE Julie – [CC Portes d'Ariège P.] BARRIERE Christian – BAUZOU Christophe – BELLINI Max – BOUCHÉ Danielle – CALLÉJA Philippe – CAMPOURCY Roland – CHABÉ Jean-Paul – CRESPLY Jean – DEJEAN Jean – DUPRÉ-GODFREY Monique – FONTA-MONTIEL Nathalie (représentée) – IZAAC Jeanine – LEGRAND Gérard – LELEU Geneviève – MANDROU Sabrina – PRAX Denis – PULL Norbert – ROUBICHOU Maxime – SÉJOURNÉ Bernard – SOULA Jean-Marc – VALLES Christine – VILLEROUX Serge – VIUDEZ Thierry – [CC Arize Lèze] BERDOU Raymond – COURNEIL Jean-Claude – DEJEAN Jean-Paul – GILLIOT Diane – JALOUX Philippe – LAFONT Patrick – VANDERSTAETEN François (représenté) – [CC P. d'Olmes] AUDOUY Pascale – BACCAM Soukham – BARRAU-HILLOT Jean – BELMAS Carine – CAZENAVE Guy – CHATELUS Frédéric – GRACIA Lucas – GRELLA Camille – GUERRERO Sylvia – HOAREAU François – SANCHEZ Marc (représenté) – [CC P. Tarascon] CLAUSTRÉS Jean-Claude – ESPY Daniel – FAUX Paul – FOURNIÉ Françoise – IDARRETA Jean – LACASSIN Serge – RUBIO Olivier – SZYMKOWIAK Marie-Thérèse – TEULIÈRE Guillaume – VERMONT François – [CC P. Mirepoix] BALFOUR Colin – DURAND Sébastien (représenté) – FABRE Emmanuel – ROUGÉ Mariette – [CC Haute-Ariège] BERTRAND Georges – FOURCADE Dominique – GÉRAUD Daniel (représenté) – LANGLADE Christophe.

POUVOIRS : Christophe JOLIBERT à Régis LASSUS, Danielle BOUCHÉ à Philippe VIDAL, Jean DEJEAN à Alain ROCHET, Jean-Marc SOULA à Michel DOUSSAT, Raymond BERDOU à Yvon LASSALLE, Jean-Claude COURNEIL à Jean LABORDE, Philippe JALOUX à Francis BOY, Jean-Claude CLAUSTRÉS à Philippe PUJOL, Marie-Thérèse SZYMKOWIAK à Marie-Françoise KALANDADZE, Colin BALFOUR à Joëlle BUKZIN, Mariette ROUGÉ à Simone VERDIER, Dominique FOURCADE à Alain NAUDY.

Secrétaire de séance : Philippe PUJOL.

Tarifs et redevances 2024

Madame la Présidente donne présentation aux membres du Comité syndical des propositions de tarifs et redevances pour l'année 2024 (applicables à compter du 1^{er} février), tels que détaillés ci-après :

I. TERRITOIRES « COLLECTE ET TRAITEMENT »

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	2023	2024	Unité	T1-2024
Compost : à la tonne livrée	22,00	22,00	€ HT/t	22,00
Fourniture d'un éco-composteur (participation aux coûts, 1 bioseau inclus)	22,00	22,00	€ TTC/u	22,00
Achat de bioseau seul (sans composteur)		5,00	€ TTC/u	5,00
Jeu de 2 clefs pour bacs verrouillés		10,00	€ TTC/u	10,00
Balise de signallement pour bacs verrouillés		10,00	€ TTC/u	10,00
Enlèvement d'encombrants par camion hayon du type : gros électroménager, ameublement et literie (un enlèvement est limité à 5m3 maximum) Un enlèvement gratuit par an Toute prestation supplémentaire est facturée au tarif en vigueur par enlèvement	70,00	71,75	€/rotation	71,17
Forfait (pour particulier) de mise à disposition de benne mono-déchet : gravats (8m3), bois, etc. (hors déchets verts). Pendant 72 h maximum	175,00	186,38	€ HT/u	182,58
Forfait (pour particulier) de mise à disposition de benne : déchets ultimes (DU) ou mélange (15m3) (hors déchets verts). Pendant 72 h maximum	600,00	622,00	€ HT/u	614,67
Intervention d'un camion polybenne (sans remorque) (selon disponibilité)	120,00	130,00	€ HT/u	126,67
GRATUIT : Compost pour les particuliers Enlèvement sur site avec des véhicules < 3,5 tonnes	0,00	0,00		0,00

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES AUX PROFESSIONNELS ET AUX COLLECTIVITES (ET ORGANISMES ASSIMILÉS)	2023	2024	Unité	T1-2024
Vente de compost, au départ de Varilhes	12,10	12,40	€ HT/t	12,30
Compost : à la tonne livrée	22,00	22,00	€ HT/t	22,00
Vente produit de paillages (déchets bois), au départ de Varilhes	15,73	16,12	€ HT/t	15,99
Forfait de mise à disposition de benne mono déchets (hors déchets verts). Sur 1 semaine, avec enlèvement. Traitement en sus, facturé à la tonne	425,00	442,63	€ HT/u	436,75
Intervention d'un camion polybenne (sans remorque) (selon disponibilité)	120,00	130,00	€ HT/u	126,67
GRATUIT : Compost pour les collectivités Enlèvement sur site avec des véhicules < 3,5 tonnes	0,00	0,00		0,00
Gestion des dépôts sauvages				
Forfait de frais généraux de mise en place et d'organisation d'une intervention sur dépôt sauvage (ou irrégulier) de déchets. Par opération	180,00	184,50	€/u	183,00
Forfait d'intervention sur site d'agent de tri/manutention de déchets (déplacement compris)	170,00	174,25	€/u	172,83
Intervention d'un camion polybenne (sans remorque) (selon disponibilité)	120,00	130,00	€/h	126,67
Intervention d'une BOM (selon disponibilité)	120,00	130,00	€/h	126,67
Kilométrage parcouru	1,00	1,10	€/km	1,07

Les enlèvements se font sur prise de rendez-vous. Le Smectom précise le jour où les déchets doivent être déposés sur la voie publique.

Sauf demande de dérogation spéciale, les enlèvements se font en bordure de voie publique. L'utilisateur (propriétaire des déchets, ou son représentant) doit être présent dans le cas où la prestation est payante.

	2023	2024	Unité	T1-2024
Prévention des déchets				
Forfait d'animation : ambassadeur de tri et agent de tri/manutention de déchets (7h, déplacement compris). Organismes privés seulement	155,00	158,88	€/u	157,58
Intervention tri / prévention des déchets (pour les organismes privés ; 15 personnes maxi)	50,00	51,25	€/h	50,83
Accompagnement au compostage des structures privées de plus de 20 salariés ou ayant une activité génératrice de biodéchets Forfait d'accompagnement (de 2 jours) comprenant : - le matériel de compostage et supports de signalétique - le recrutement, la formation des référents et une hotline d'un an (le suivi étant à la charge de la structure équipée)	250,00	256,25	€/j	254,17
Accompagnement au compostage des structures privées de moins de 20 salariés ou ayant une activité génératrice de biodéchets Forfait d'accompagnement (de 2 jours) comprenant : - le matériel de compostage et supports de signalétique - le recrutement, la formation des référents et une hotline d'un an (le suivi étant à la charge de la structure équipée)	105,00	107,63	€/j	106,75
Accompagnement au compostage acteurs du tourisme . Forfait d'accompagnement (de 2 jours) comprenant : - le matériel de compostage et supports de signalétique - le recrutement, la formation des référents et une hotline d'un an (le suivi étant à la charge de la structure équipée)	86,00	88,15	€/j	87,43
GRATUIT POUR LES COLLECTIVITES : Accompagnement au compostage des structures privées de plus de 20 salariés ou ayant une activité génératrice de biodéchets Forfait d'accompagnement (de 2 jours) comprenant : - le matériel de compostage et supports de signalétique - le recrutement, la formation des référents et une hotline d'un an (le suivi étant à la charge de la structure équipée)	0,00	0,00	€/j	0,00

REDEVANCE SPECIALE : Service de Collecte

Applicable aux bénéficiaires de la collecte de DECHETS ASSIMILÉS (entreprises, associations, organismes publics, etc.)	2023	2024	Unité	2024
Collecte en bacs : déchets ultimes, triés, TGAP 2024 incluse	1,30	1,52	€/litre hebd	1,44
Collecte et traitement en benne des déchets ultimes (tout-venant), trié, TGAP 2024 incluse. Conventions pluriannuelles	297,00	311,43	€/t	306,62
PENALITES NON-CONFORMITE PRODUITS : Forfait non-conformité benne	244,20	257,31	€/u	252,94
PENALITES NON-CONFORMITE PRODUITS : Forfait tri de benne	244,20	257,31	€/u	252,94
PENALITES pour poids benne non conforme inférieur au 1er seuil (remplissage)	102,30	111,86	€/enlèv.	108,67
PENALITES pour poids benne non conforme inférieur au 2ème seuil (remplissage)	61,60	70,14	€/enlèv.	67,29
Collecte en bacs : emballages (cartonnettes, films propres, bidons ...)	0,00	0,00	€/litre hebd	0,00
Collecte en bacs : gros cartons (maxi 4 000 litres hebdo.)	0,00	0,00	€/litre hebd	0,00
Collecte en bacs : papiers	0,00	0,00	€/litre hebd	0,00
Collecte en bacs : emballages en verre	0,00	0,00	€/litre hebd	0,00

Accusé de réception en préfecture
 009-240900399-20240131-D-C-S-240131-08-DE
 Date de télétransmission : 06/02/2024
 Date de réception préfecture : 06/02/2024

TARIFS EN DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS

DECHETERIES AVEC PONT-BASCULE				
Ces tarifs sont applicables : - aux professionnels sous régime de la redevance spéciale (c-à-d. dont les déchets "assimilés" sont collectés par le SPECTOM (hors champ de la TVA) - aux professionnels hors redevance spéciale (<u>soumis à la TVA pour ces dépôts</u>) (TGAP 2024 incluse = + 7 €/t)	2023	2024	Unité	T1-2024
Déchets ultimes	284,00	298,10	€ ou € HT/t	293,40
Emballages recyclables à retenir	85,36	94,49	€ ou € HT/t	91,45
Verre technique	93,00	102,33	€ ou € HT/t	99,22
Déchets verts sur plateforme	62,26	70,82	€ ou € HT/t	67,96
Bois palette (blanc de blanc) (catégorie A)	37,00	37,93	€ HT/t	37,62
Bois non souillé (catégorie B)	73,00	74,83	€ HT/t	74,22
Souches (t)	116,00	118,90	€ HT/t	117,93
Déchets électroniques assimilés ménagers	279,00	292,98	€ HT/t	288,32
Pneus VL	314,00	328,85	€ HT/t	323,90
Gravats non inertes du type briques plâtrées/plâtres	157,00	167,93	€ HT/t	164,28
Gravats inertes triés du type briques-tuiles ou type bétons	16,00	23,40	€ HT/t	20,93
Traitement cartons bruns /papiers	0,00	0,00	€ HT/t	0,00

Films plastique propres	0,00	0,00	€ HT/t	0,00
Verres blancs, bouteilles	0,00	0,00	€ HT/t	0,00
Ferrailles et métaux	0,00	0,00	€ HT/t	0,00
Huiles végétales et alimentaires	0,00	0,00	€ HT/t	0,00

Les entreprises et associations apportant des déchets "pour le compte" de collectivités, de particuliers ou d'autres organismes publics sont facturées. Les "attestations" des communes sont inopérantes.

**DECHETERIES SANS PONT-BASCULE
FORFAIT PAR PASSAGE**

Ces tarifs sont applicables :
- aux professionnels sous régime de la redevance spéciale (c-à-d. dont les déchets "assimilés" sont collectés par le SPECTOM (hors champ de la TVA)
- et aux professionnels hors redevance spéciale (soumis à la TVA pour ces dépôts)

	2023	2024		T1-2024
	au m ³	au m ³	densité (kg/m ³)	au m ³
Déchets ultimes, TGAP 2024 incluse* (+7€/t)	42,60	44,80	150	44,07
Emballages recyclables à retrier	4,27	5,51	50	5,10
Verre technique	37,20	39,27	400	38,58
Déchets verts sur plateforme	15,57	17,09	250	16,58
Ferrailles et métaux		1,14		0,76
Bois palette (blanc de blanc) (catégorie A)	3,70	3,79	100	3,76
Bois non souillé (catégorie B)	36,50	37,41	500	37,11
Souches (t)	58,00	59,45	500	58,97
Pneus VL	10,45	10,71	€ HT / unité	10,62
Huiles alimentaires	0,00	0,00		0,00
Gravats non inertes du type briques plâtrées/plâtres	157,00	162,06	1000	160,37
Gravats inertes triés du type briques-tuiles ou type bétons	16,00	17,54	1000	17,02
Autres prestations :		Nous consulter		Nous consulter

Accusé de réception en préfecture
009-240900399-20240131-D-C-S-240131-08-DE
Date de télétransmission : 06/02/2024
Date de réception préfecture : 06/02/2024

II. TERRITOIRES "TRAITEMENT" (SEUL)

TARIFS DE PRESTATIONS	2023	2024	Unité	T1-2024
Gestion des « Relais Verts » (PAV verre et papier)	1,30	1,33	€/hab/an	1,32
Traitement d'une benne radioactive		Réel		Réel
Collecte des bornes verre (relais verts)	55,64	55,90	€ HT/T	55,81
Collecte des bornes papiers (relais verts)	100,79	104,45	€/T	103,23
Journée d'animation ambassadeur de tri et agent de tri/manutention de déchets (7 heures, déplacement compris)	130,00	134,39	€ HT /j	132,92
Forfait de formation au tri	45,00	47,26	€ HT/h	46,51
PENALITES NON-CONFORMITE PRODUITS : forfait non-conformité benne, traitement en sus au réel	225,00	231,76	€ HT/u	229,51
PENALITES NON-CONFORMITE PRODUITS : forfait tri de benne	225,00	231,76	€ HT/u	229,51
Forfait test de lixiviation obligatoire pour entrée ISDND	612,36	628,81	€ HT/u	623,33

A noter :

Dans la mesure où le système informatique ne permet qu'une facturation au trimestre, et pour ne pas décaler la mise en œuvre des nouveaux tarifs au 1^{er} avril 2024, il est proposé de calculer les **tarifs pour le premier trimestre 2024** sur la base du calcul d'une « moyenne pondérée » prenant en compte un mois (janvier) aux tarifs 2023 et deux mois (février et mars) aux tarifs 2024. Cette disposition apparaît dans la dernière colonne des tableaux : « T1-2024 ».

LE COMITÉ SYNDICAL,

Considérant les orientations définies dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du 31 janvier 2024,

Sur la proposition de la Présidente,

DÉLIBÈRE :

Art. 1 – Adopte l'ensemble des tarifs et redevances 2024 détaillés *ci-dessus*. Ils sont applicables à compter du 1^{er} février 2024.

Art. 2 – Décide que, pour la facturation du premier trimestre 2024 et en raison des contraintes liées au système d'information, les tarifs « moyennes pondérées », tels que fixés ci-dessus dans la colonne de droite « T1-2024 », seront appliqués.

La Présidente est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait à Varilhes, le 31 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

FLORENCE ROUCH

Affiché le : 5 février 2024

Transmis au représentant de l'Etat le :

